

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 18 septembre 2020

Date de convocation : 3 septembre 2020

Nombre de membres

- ▣ 21 en exercice
- ▣ 14 présents et représentés
- ▣ 14 votants

L'an deux mil vingt le 18 septembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni 3, rue Bazaine, à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. TARANTOLA Christian (Maire de DOCELLES), M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. STAPPIGLIA Denise (Conseillère communautaire CC des Hautes Vosges), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BASTIEN Yves (Président CC de BRUYERES VALLONS DES VOSGES), M. COSSIN Serge (Maire de DARNIEULLES), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEXY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU), M. HESTIN Jacques (Maire d'ANOULD), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. LARRIERE Pascal (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. MICHEL Jean-Pierre (Vice-président CC Région Rambervillers), M. PERROT Jean-Luc (Adjoint au Maire de GERARDMER), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE), M. RAFFEL Paul (Maire de CHAVELOT).

Pouvoirs :

M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU) à M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE) à M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du pôle Santé Sécurité au Travail), Mme. VALDNAIRE Brigitte (Responsable du pôle Carrières-Instances Paritaires).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE).



206. Autorisation d'ester en justice pour le Président en cas de contentieux lié au scrutin de renouvellement du Conseil d'Administration

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion, et notamment son article 28 ;
- Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015 transférant l'organisation matérielle des élections aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération n°199 du 9 juin 2020, par laquelle les élus ont choisi le vote électronique comme modalité exclusive du scrutin pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion ;
- Vu l'arrêté n°2020-7-G du 27 août 2020, fixant les modalités du vote électronique dans le cadre des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion des Vosges (cdg88) ;

Considérant que les élections relatives au renouvellement des membres du Conseil d'Administration se tiendront du 16 octobre 2020 0 heure au 23 octobre 2020 à 12H00 ;

**Les membres du conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- Autorisent le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin. Cette autorisation est donnée pour toutes les instances nécessaires, à savoir les contentieux de premier ressort (Tribunal Administratif de Nancy), l'appel (Cour Administrative d'Appel de Nancy) et le cas échéant la cassation (Conseil d'Etat).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges